

Rapport Annuel

2024-2025





Table des matières

1. Présentation
2. Gouvernance
3. Rapport des activités
4. États financiers

1. Présentation

Présentation

L'Association Québécoise d'Aviron (AQA) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser, de développer et de régir l'aviron afin d'offrir à chacun un cadre structuré, sécuritaire et inclusif, où l'excellence et le dépassement de soi deviennent accessibles.

Dans le cadre de sa mission, l'Association Québécoise d'Aviron a la responsabilité de protéger ses membres en leur offrant un environnement sécuritaire, juste et dans lequel on peut avoir confiance, et ce, pour tous les niveaux et à tous les paliers, qu'ils soient locaux, régionaux, provinciaux, nationaux ou internationaux.





Notre vision

L'aviron est un sport inspirant, accessible et porteur d'avenir pour toutes et pour tous et qui permet l'atteinte de l'excellence.

Nos valeurs



BIENVEILLANCE

Agir avec bienveillance, respect, équité et inclusion pour toutes nos communautés.



COLLABORATION

Écouter nos membres et avancer ensemble en collaboration pour réaliser notre vision commune.



COURAGE

Faire preuve de courage dans nos décisions au sein d'une culture d'excellence en toutes circonstances.



INNOVATION

Explorer de nouvelles voies pour accomplir notre mission.



PLAISIR

Être guidé par le plaisir de pratique sportive, en harmonie avec notre environnement.



2. Gouvernance



Rapport de la présidente

2024-2025

Paule Bernier, ASC

C'est avec honneur que je vous présente le rapport annuel de l'Association québécoise d'aviron (AQA). L'année 2024-2025 a été marquée par de grandes transitions, des démarches de modernisation de la gouvernance et un rapprochement renouvelé avec nos parties prenantes.

Les changements apportés il y a quelques années, soient un conseil d'administration (CA) stratégique et non opérationnel et l'embauche d'une première direction générale portent fruit. Le CA est complet, majoritairement indépendant et diversifié, permettant la prise de décisions parfois courageuses, mais surtout tournées vers l'avenir. La liste des politiques en gouvernance adoptées par le CA est sous la section 2.4. Nous avons notamment continué à moderniser les Règlements généraux, modifier les exigences relatives à la gestion et contrôle des dépenses... Afin de nous conformer aux diverses lois en vigueur, nous avons créé la Politique de confidentialité et d'accès à l'information et nous avons modifié le document Politique, Règles de procédures en matière de protection de l'intégrité.

Par ailleurs, s'appuyant sur les désirs et visions des clubs, et conjointement avec la direction générale et les employés, le CA a établi la planification stratégique 2025-2028 dont les trois axes guident nos actions quotidiennes. Le CA a donc pu adopter sa première Déclaration de services.

L'aviron est un sport à développement tardif et il peut être pratiqué pour la vie. Ses bienfaits pour la santé physique et mentale de la population québécoise sont indéniables, d'où l'importance du volet développement et promotion de notre sport.

L'AQA est une petite fédération qui voit grand et qui ne pourrait fonctionner sans l'engagement des administrateurs, l'expertise et la générosité de ses employés, le dévouement de ses bénévoles et la vivacité de ses clubs. À tous, un sincère remerciement.



Conseil d'administration

2024-2025



PAULE BERNIER
PRÉSIDENTE



MÉLANIE LACROIX
VICE-PRÉSIDENTE



ÉTIENNE TRIAUD
SECRÉTAIRE



**SÉBASTIEN ST-
PIERRE**
TRÉSORIER



ÉDITH VIENS
ADMINISTRATRICE



PIERRE VOISARD
ADMINISTRATEUR



CECILIA GARCIA
ADMINISTRATRICE

Conseil d'administration

2024-2025 (suite)



Administrateur ou administratrice	Période mandat	Nombre de mandats consécutifs au 31 mars	Autres responsabilités	Présences aux réunions du CA
Derek Covington jusqu'au 2024-06-18	2022-2024	2	Président AQA Membre CGE* Membre CRH Membre C Audit	4/4
Paule Bernier	2023-2025	1	Présidente AQA Membre CGE Membre CRH Membre C Audit	18/18
Mélanie Lacroix	2024-2026	2	Vice présidente Présidente CRH	18/18
Étienne Triaud	2024-2026	2	Secrétaire membre CRH	18/18
Sébastien st-Pierre	2023-2025	1	Trésorier Président C. Audit	18/18
Mony Sy jusqu'au 2024-07-17	2023-2025	1	Responsable Comité levée de fonds	0/4
Édith Viens depuis 2024-09-20	2023-2025	1	Responsable Comité levée de fonds	7/7
Pierre Voizard depuis 2024-12-09	2024-2026	1	-	2/3
Cecilia Garcia depuis 2025-01-10	2024-2026	1	-	2/2

*CGE: Comité gouvernance et éthique; CRH: Comité des ressources humaines



Nombre de réunions tenues par le C.A.

Séances ordinaires	5
Séances extraordinaires	13

Déclaration de services

La déclaration de services a été formulée suite à la planification stratégique et est publiée sur le [site de l'Association](#)

Orientations stratégiques

La planification stratégique 2025-2028 a défini trois grands axes:

DÉVELOPPEMENT

Cet axe vise à rendre l'aviron disponible à un plus grand nombre de québécois.es, peu importe leur localisation ou leurs capacités.

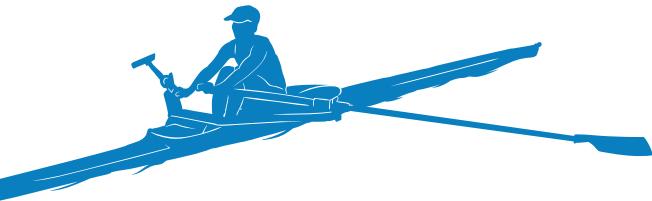
PROMOTION

Cet axe vise optimiser la promotion du sport et répondre aux défis qui s'y rattachent en changeant la perception vis à vis notre sport.

PÉRÉNITÉ FINANCIÈRE

Cet axe vise à réduire la dépendance aux subventions publiques et assurer une stabilité financière à long terme.

Le résumé de la planification stratégique peut être consulté sur [notre site web](#)





Politiques et pratiques de gouvernance au 31 mars 2025

Politique	Date de création	Date dernière modification
Règlements généraux (RG)	2015-01-10	2025-01-28
POLITIQUE, RÈGLES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ	2021-03-22	2024-10-02
POL_CODES DE CONDUITE -AQA	2019-03-12	2024-10-02
Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion;	inclus dans les RG	-
Politique sur les témoignages de reconnaissance, les cadeaux et autres objets promotionnels à l'intention des dirigeants, du personnel et des membres;	inclus dans les RG	-
POL_ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	2024-05-29	-
POL-GOUVERNANCE PROTECTION RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	2024-03-05	-
POL_CONFIDENTIALITÉ ET ACCÈS À L'INFORMATION	2025-01-28	-
Règlement de sécurité	2002-01-01	2022-12-19
POL_RÈGLEMENT DÉLÉGATION DIRECTION GÉNÉRALE	2023-11-28	-

Politique	Date de création	Date dernière modification
REG_code déontologie administrateurs	2024-10-02	-
Politique de gestion du personnel	2018-03-27	-
POL_GESTION DES CONFLITS POLITIQUE D'APPEL	2023-11-28	-
PROCÉDURE DE LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	2018-03-27	-
POLITIQUE DE GESTION ET CONTRÔLE DES DÉPENSES inclut: <ul style="list-style-type: none"> • Politique de délégation et du pouvoir de dépenser • Politique d'attribution des contrats 	2025-01-28	
Pol de délégation du pouvoir de dépenser et de sous-traiter	2023-02-11	abrogée 2025-01-28
POLITIQUE D'ATTRIBUTION DE CONTRATS (APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS ET SERVICES)	2023-02-11	abrogée 2025-01-28
POL_ADOPTION DU BUDGET D'EXPLOITATION PAR CA	2023-02-11	-
POL_GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE.	2023-02-11	-
POLITIQUE RELATIVE AUX REVENUS	2023-02-11	-
POLITIQUE DE PLACEMENT ET DE DISPOSITION DES SURPLUS	2023-02-11	-
POLITIQUE SUR LES FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DE VOYAGE	2023-02-11	-



Élections au sein du CA

Le conseil d'administration a pourvu trois postes vacants en élisant les personnes suivantes:

Madame Édith Viens, complète un mandat 2023-2025, élue le 2024-09-20

Monsieur Pierre Voisard, mandat 2024-2026, élu le 2024-12-09

Madame Cecilia Garcia, mandat 2024-2026, élue le 2025-01-10

Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs

Au 31 mars 2024 aucune enquête en matière d'éthique ou de déontologie n'était pendante. Au cours de l'exercice 2024-2025, aucun signalement n'a été déposé en la matière.

Activités relatives à la protection de l'intégrité

En 2023, sur recommandation du Comité de protection de l'intégrité (CPI), l'Association a expulsé définitivement un membre de la fédération. Celui-ci a voulu porter la décision en appel devant l'organisme fédéral, le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC). L'AQA, se basant sur les directives du gouvernement et sur ses politiques en matière de protection de l'intégrité, a déposé une demande introductory d'instance en jugement déclaratoire auprès de la Cour supérieure du Québec. Le 26 juin 2024, le jugement suivant fut rendu: "LE TRIBUNAL

[59] ACCUEILLE la Demande introductory d'instance en jugement déclaratoire; [60] DÉCLARE que la Politique, Règle et Procédure en Matière de Protection de l'Intégrité (pièce P-2) s'applique en l'instance et que, de ce fait, la décision du Comité de Protection de l'Intégrité du 18 avril 2023 dans le dossier LS204-1019 est finale et sans appel; [61] DÉCLARE que les mis en cause Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada et l'arbitre juridictionnel, Me Robert Néron, n'ont pas de compétence à l'égard d'une décision prise en vertu de la Politique, Règle et Procédure en Matière de Protection de l'Intégrité de la demanderesse;".



Mot de la Directrice Générale

Nadine Boutin



Une année d'impact, d'intention et de transformation

L'année 2024-2025 aura été bien plus qu'une simple continuité : elle fut un véritable point d'inflexion dans notre parcours collectif. À travers les défis, les apprentissages et les engagements pris ensemble, Aviron Québec a affirmé son identité, renforcé son rôle de leader, et posé les bases solides de son avenir.

Un virage stratégique en marche L'année 2024-2025 a marqué un tournant majeur pour l'AQA avec l'adoption de notre plan stratégique 2025-2028. Cette vision, construite collectivement, trace une voie claire et ambitieuse pour l'avenir de notre sport.

Renforcement organisationnel - Nous avons modernisé nos pratiques avec un nouveau système comptable offrant un suivi rigoureux et transparent de nos finances. J'ai également investi dans mon développement professionnel via le Pôle Sports de HEC Montréal. Enfin, l'apport des stagiaires a soutenu des dossiers essentiels en communication, administration et relations membres.

Une saison sportive dynamique - La Coupe Aviron Québec a poursuivi son essor, mobilisant clubs et athlètes. Notre bassin d'athlètes de haut niveau a, quant à lui, poursuivi sa croissance.

Rayonnement et engagement - Grâce au Fonds des Maîtres 2001, une collaboration avec InMoveo a permis d'initier des jeunes dans 15 écoles secondaires à travers tout le Québec. Nous avons participé au Défi Sportif AlterGo, consolidant notre engagement envers le sport adapté. Notre présence à divers colloques et au Camp des Recrues RBC a également renforcé la visibilité et l'attractivité de l'aviron.

Un déménagement porteur de sens - Notre retour au Bassin Olympique de Montréal symbolise une nouvelle ère : proximité avec les clubs, nos membres, ancrage dans le haut niveau et soutien au développement provincial.

Une équipe engagée - Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'engagement de notre équipe et de nos bénévoles. Ensemble, nous faisons avancer un mouvement qui se veut inclusif, audacieux et porteur d'avenir.

Un appel à l'action - Notre plan stratégique n'est pas qu'un document : c'est une invitation à bâtir, avec nos clubs, entraîneur·es, athlètes et bénévoles, un milieu où chacun·e peut rêver grand, performer et trouver sa place dans l'aviron.



Ressources humaines



NADINE BOUTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE



KAROL SAUVÉ
ENTRAÎNEUR COORDINATEUR TECHNIQUE,
RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS



CHANTAL LAVIGNE
FACILITATRICE, DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS



AKRAM OTHMANI
ENTRAÎNEUR, RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DE
L'ATHLÈTE



JULIEN GAIGNON
STAGIAIRE EN ADMINISTRATION



Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 30 avril 2024 afin de porter officiellement le nombre d'administrateurs à sept (7) et refléter la pratique qui avait cours depuis quelques années. Le Registre des entreprises a été ajusté en conséquence.

Assemblée générale annuelle

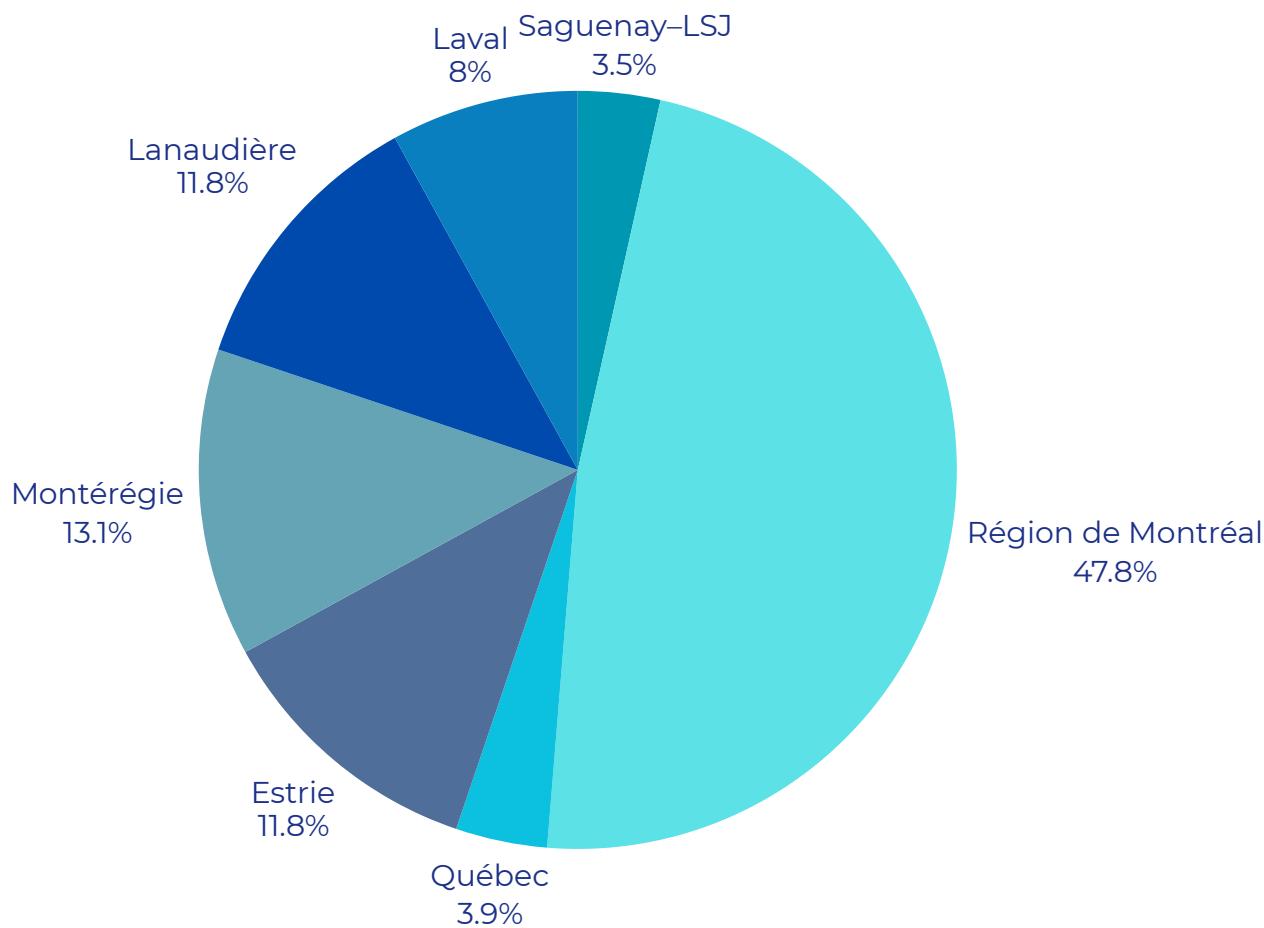
L'assemblée générale annuelle s'est tenue virtuellement le 18 juin 2024. Le rapport des activités a été présenté ainsi que les états financiers et le budget 2024-2025. Les auditeurs ont été nommés. Deux administrateurs ont renouvelé leur mandat et ont été élus par acclamation. Deux postes sont restés vacants. Le quorum est toutefois atteignable et le CA pouvait continuer à fonctionner.



Nos membres

Au 30 septembre 2024, nous comptions 1015 membres soit une AUGMENTATION de 13% depuis le 30 septembre 2023.

Répartition de nos membres au Québec



3. Rapport des activités

Rapport des activités

Activités relatives à la tenue et à la sanction de régates



Activités relatives à la formation de juges-arbitres

Colloque annuel : mai 2024



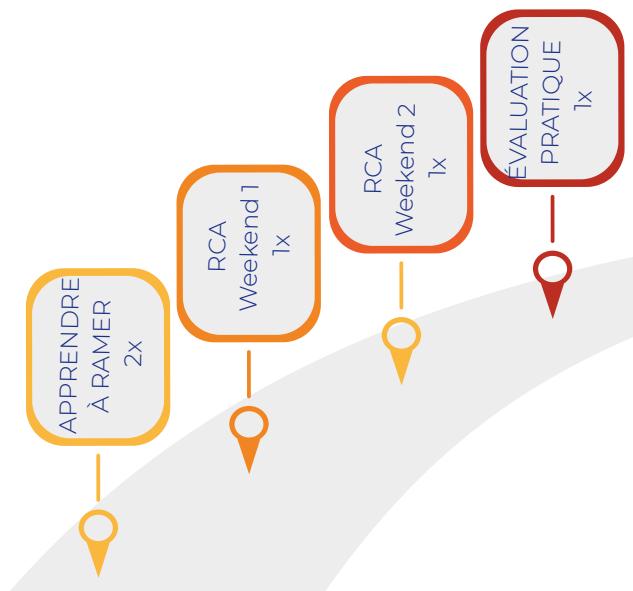
12 nouvelles évaluations



Juge Arbitre de l'année : **Julie Thibault**

Activités relatives à la formation des entraîneurs

<https://avironquebec.ca/entraîneurs/>



Rapport des activités (suite)

Activités relatives au para-aviron

NOUVELLE PRÉSENCE
DÉFI SPORTIF ALTERGO



Activités relatives au 50e des jeux olympiques de Montréal

- ✓ MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE RÉFLECTION
- ✓ PRODUCTION D'UN RAPPORT COMPLET DE PROPOSITION DES ÉVÈNEMENTS

Activités relatives au développement dans les écoles

- ✓ TOURNÉE INMOVEO DU RSEQ DANS 15 RÉGIONS DU QUÉBEC
- ✓ SÉANCES DÉCOUVERTES PARA AVIRON | ÉCOLES MONTRÉAL

Activités relatives au Fonds des Maîtres 2001

TROIS NOUVELLES AIDES FINANCIÈRES TOTALISANT 22 774\$

CONTRIBUTION À LA 6E SAISON DE LA COUPE AVIRON QUÉBEC.



4. États financiers

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'AVIRON
INC. ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2025

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'AVIRON
INC. ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2025**

Table des matières	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 16



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de Association
québécoise d'aviron Inc.

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'Association québécoise d'aviron Inc., qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association québécoise d'aviron Inc. au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Houde CPA auditeur'. Below the signature is a horizontal line.

**Robert Junior Houde, CPA
auditeur**

Anjou Le 12
juin 2025

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'AVIRON INC.

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Page 3

	2025	2024
Produits		
Subventions		
Soutien au développement de l'excellence	130 585 \$	116 116 \$
Soutien aux fédérations sportives du Québec	99 222	81 502
Soutien aux événements sportifs Rowing	6 000	9 500
Canada Aviron - Nextgen	15 000	40 000
Jeux du Canada Institut national du sport du Québec	-	135
Subvention du gouvernement du Canada - CUEC	16 410	15 250
	-	(20 000)
Autofinancement		
Opérations régulières	43 155	38 059
Revenus de dons - Placements sports et loisirs	32 540	10 500
Appariement - Placements sports et loisirs	57 798	91 631
Gain (Perte) sur placements temporaires	14 695	15 396
Programme de développement de l'aviron		
Rowing Canada Aviron - Para	9 370	-
Activités de financement	1 300	-
	426 075	398 089
Charges		
Fonctionnement général		
Frais d'administration et déplacement	105 897	127 883
Conférences, rencontres et séminaires	1 294	7 209
Coordination et formation	58 345	58 447
Services professionnels	10 585	16 448
Frais de bureau et communication	4 111	4 036
Mauvaises créances	944	1 342
Frais d'affiliations et de cotisations	2 940	5 057
Assurances	11 645	8 977
Intérêts sur les dettes à long terme Intérêts et frais bancaires	18 140	17 954
Régates	3 676	3 462
Financement Camp des Maitres 2023	333	7 815
	-	6 824
Soutien au développement de l'excellence		
Coordination des programmes	57 372	123 234
Entraînement des athlètes	18 363	17 858
Compétitions	6 568	25 283
13 693	(17 768)	8 433
Programme de développement de l'aviron		
(Gain) Perte sur cession d'immobilisations	42 146	25 404
Amortissement	338 284	465 666
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	87 791 \$	(67 577) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'AVIRON INC.**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025****Page 4**

	Fonds général	Fonds des maîtres	Fonds des immobilisations	2025 Total	2024 Total
Solde au début de l'exercice	(46 566) \$	224 131 \$	149 552 \$	327 117 \$	394 694 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	112 168	14 695	(39 072)	87 791	(67 577)
Transferts interfonds (note 4)	(37 735)	-	37 735	-	-
Solde à la fin de l'exercice	27 867 \$	238 826 \$	148 215 \$	414 908 \$	327 117 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'AVIRON INC.

BILAN

AU 31 MARS 2025

Page 5

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse Placements temporaire (note 3)	100 456 \$	30 910 \$
Débiteurs (note 5)	210 624	195 930
Frais payés d'avance	66 067	185 969
Portion court terme des prêts à terme (note 6)	786	-
	-	7 172
	377 933	419 981
Prêts à terme (note 6)	11 524	-
Immobilisations corporelles (note 7)	266 807	313 654
	656 264 \$	733 635 \$
Passif		
Passif à court terme		
Avance bancaire (note 8)	18 915 \$	24 519 \$
Créditeurs (note 9)	15 067	39 252
Apports reportés (note 10)	-	60 088
Portion à court terme des dettes à long terme (note 11)	25 017	34 255
Portion à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 12)	29 295	37 309
	88 294	195 423
Dettes à long terme (note 11)	112 630	141 368
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 12)	40 432	69 727
	241 356	406 518
Actifs nets (note 13)		
Fonds général	27 867	(46 566)
Fonds des maîtres	238 826	224 131
Fonds des immobilisations	148 215	149 552
	414 908	327 117
	656 264 \$	733 635 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'Administration, approuvé par,

Paula Bernier 
, a20d25-m06-19inistrateur

  **SIGNÉ
ET VÉRIFIÉ**
2025-03-18

, administrateur

28

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'AVIRON INC.**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

Page 6

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	87 791 \$	(67 577) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	42 146	25 404
(Gain) Perte sur placements temporaires (Gain)	(14 694)	(15 396)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	(17 768)	8 433
	97 475	(49 136)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 17)	73 440	(25 559)
	170 915	(74 695)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 076)	(339 694)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	24 545	100 000
Encaissement des prêts à terme	7 172	3 733
Octroi de nouveaux prêts à terme	(11 524)	-
	18 117	(235 961)
Activités de financement		
Variation nette de l'avance bancaire	(5 604)	10 979
Variation des apports reportés	(38 597)	3 015
Emprunts à long terme	-	306 080
Remboursement de la dette à long terme	(37 976)	(88 462)
Remboursement d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(37 309)	-
	(119 486)	231 612
Augmentation (diminution) de l'encaisse	69 546	(79 044)
Encaisse au début de l'exercice	30 910	109 954
Encaisse à la fin de l'exercice	100 456 \$	30 910 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	100 456 \$	30 910 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le FONDS GÉNÉRAL comprend les activités administratives de l'organisme et présente les subventions de fonctionnement affectées et toutes les ressources non autrement affectées.

Le FONDS DES MAÎTRES 2001 pour le développement de l'aviron au Québec est un héritage du Comité organisateur – Montréal Aviron 2001. Le fonds a pour but d'aider au développement de l'aviron principalement au niveau de l'initiation et de la récréation, en soutenant la création de clubs et d'écoles d'aviron, ainsi que de favoriser la tenue d'événements majeurs et des activités de maîtres à l'aviron. Le fonds est géré par un comité permanent et indépendant qui établit la politique d'utilisation des ressources dans une vision à long terme.

Le FONDS DES IMMOBILISATIONS présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. Le profit net (perte nette) de la vente d'immobilisations est transféré au fonds d'administration général par le biais de transferts interfonds.

Constatation des produits Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les autres apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds général au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Commandite en nature

Au cours de l'exercice, aucune commandite en nature importante n'a été reçue. Si de telles commandites étaient reçues, elles seraient inscrites aux résultats.

Services reçus à titre bénévole

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévoles ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la valeur marchande.

1. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Période
Équipement sportif	Amortissement linéaire	10 ans
Équipement sportif loué en vertu de contrats de location-acquisition	Amortissement linéaire	10 ans
Matériel roulant	Amortissement dégressif	30 %

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements temporaires qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des prêts à terme. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des avances bancaires, des crébiteurs, des apports reportés et des dettes à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'AVIRON INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

Page 9

2. Statuts et objectif de l'organisme

L'organisme a été incorporé le 16 février 1981 en vertu de la Partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec. Il reçoit des subventions et autres revenus et canalise les efforts des membres afin d'organiser des activités et, généralement, de promouvoir les meilleurs intérêts de l'aviron au Québec.

L'organisme n'est pas un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, mais étant un organisme sans but lucratif, il n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu fédéral et provincial.

3. Placements temporaire

	2025	2024
Fonds mutuels (coût: 171 490 \$)	210 624 \$	195 930 \$

4. Transferts interfonds

Les transferts interfonds présentent l'affectation d'origine interne, des acquisitions et dispositions des immobilisations nettes des remboursements des dettes à long terme et des contrats de location-acquisition qui leur sont liés.

5. Débiteurs

	2025	2024
Subventions	53 754 \$	111 124 \$
Placements sports et loisirs	2 560	37 260
Comptes clients	2 288	7 083
Taxes à la consommation	7 465	30 502
	66 067 \$	185 969 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'AVIRON INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

Page 10

6. Prêts à terme

	2025	2024
Club d'Alma, sans intérêt, remboursable en un versement de 3 262 \$ en novembre 2026 et un versement de 3 262 \$ en novembre 2028	6 524 \$	1 538 \$
Club de Terrebonne, sans intérêt	-	3 734
Club de l'Université de Montréal, sans intérêt	-	1 900
Club La Capitale, sans intérêt, remboursable en un versement de 2 500 \$ en mai 2026 et un versement de 2 500 \$ en mai 2028	5 000	-
	11 524	7 172
Portion à court terme	-	7 172
	11 524 \$	- \$

7. Immobilisations corporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement sportif	132 445 \$	29 985 \$	102 460 \$	116 912 \$
Équipement sportif loué en vertu de contrats de location-acquisition	153 513	28 933	124 580	139 932
Matériel roulant	66 835	27 068	39 767	56 810
	352 793 \$	85 986 \$	266 807 \$	313 654 \$

8. Avance bancaire

L'avance bancaire, d'un montant autorisé de 25 000 \$, ayant un solde inutilisé de 6 085 \$ au 31 mars 2025, porte intérêt au taux de 9,70%, n'est pas garantie et est renouvelable annuellement.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'AVIRON INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

Page 11

9. Créditeurs

	2025	2024
Créditeurs et frais courus	6 375 \$	28 249 \$
Salaires à payer	8 692	11 003
	<hr/> <u>15 067 \$</u>	<hr/> <u>39 252 \$</u>

10. Apports reportés

Programmes	Solde au début	Apports	Utilisation	Solde à la fin
Soutien au développement de l'excellence	54 088 \$	119 147 \$	173 235 \$	- \$
Programme de soutien aux événements sportifs	6 000	-	6 000	-
	<hr/> <u>60 088 \$</u>	<hr/> <u>119 147 \$</u>	<hr/> <u>179 235 \$</u>	<hr/> <u>- \$</u>

11. Dettes à long terme

	2025	2024
Prêt Covid 19, portant intérêts au taux de 5%, remboursable au plus tard le 31 décembre 2026, sans la remise d'une subvention de 20 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Emprunt, remboursable par versements mensuels de 1 128 \$, incluant les intérêts au taux de 9,99%, échéant en septembre 2029, garanti par un véhicule d'une valeur comptable nette de 39 767 \$	48 864	57 066
Emprunt, sous forme de financement Accord D, d'un montant autorisé total de 90 000 \$, remboursable par versement mensuel de 1 485 \$, incluant des intérêts au taux de 8,60%, échéant en janvier 2027	28 783	58 557
	<hr/> <u>137 647</u>	<hr/> <u>175 623</u>
Portion à court terme	25 017	34 255
	<hr/> <u>112 630 \$</u>	<hr/> <u>141 368 \$</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'AVIRON INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

Page 12

11. Dettes à long terme (suite)

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	25 017 \$
2027	82 833
2028	11 054
2029	12 211
2030	6 532
	<hr/>
	137 647 \$

12. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	2025	2024
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêts au taux de 10,5%, remboursables par versements mensuels de 1 099 \$ incluant les intérêts et échéant en avril 2025, garanti par de l'équipements sportif d'une valeur comptable nette de 28 148 \$	1 654 \$	13 958 \$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, portant intérêts au taux de 10,4%, remboursables par versements mensuels de 2 790 \$ incluant les intérêts et échéant en juillet 2027, garanti par de l'équipements sportif d'une valeur comptable nette de 96 433 \$.	68 073	93 078
	69 727	107 036
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	29 295	37 309
	40 432 \$	69 727 \$

12. Obligations découlant de contrats de location-acquisition (suite)

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location-acquisition au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2026	35 166 \$
2027	33 483
2028	10 1355
	<hr/>
Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	78 784
	<hr/>
	9 057
	<hr/>
	69 727 \$

13. Actif Net

	Fonds général	Fonds des maîtres	Fonds des immobilisations	Total
Affectation d'origine interne	- \$	- \$	148 215 \$	148 215 \$
Affectation d'origine externe	-	238 826	-	238 826
Placements Sports et loisirs (note 14)	198 222	-	-	198 222
Non grevé d'affectation	(170 355)	-	-	(170 355)
	<hr/>	27 867 \$	238 826 \$	148 215 \$
				414 908 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'AVIRON INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

Page 14

14. Placements sports et loisirs

	2025	2024
Produits		
Revenus de dons	32 540 \$	10 500 \$
Revenus d'appariement	53 964	86 370
Revenus d'intérêts	3 834	5 261
	<hr/> 90 338	<hr/> 102 131
Dépenses		
Fonctionnement général	(4 856)	-
Acquisitions d'équipements	-	(88 918)
	<hr/> (4 856)	<hr/> (88 918)
	<hr/> <hr/> 85 482 \$	<hr/> <hr/> 13 213 \$
Actif net au début	<hr/> <hr/> 112 740 \$	<hr/> <hr/> 99 527 \$
Actif net à la fin	<hr/> <hr/> 198 222 \$	<hr/> <hr/> 112 740 \$

15. Sommes assujetties à des restrictions

L'organisme reçoit une subvention d'opération du M.E.E.S. À ce titre elle s'engage à respecter les normes administratives et budgétaires inhérentes au soutien financier des organismes provinciaux de sport.

De plus, il reçoit, une subvention dans le cadre du programme de soutien au développement de l'excellence, qui doit être appliquée à la réalisation de programmes spécifiquement identifiés.

L'organisme cède la propriété de 20% des dons admissibles à Placements sports et loisirs ainsi que 20% de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation Grand Montréal et Desjardins gestion de patrimoine. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de l'organisme, car la propriété et la gestion ont été cédées à Fondation Grand Montréal et Desjardins gestion de patrimoine pour une période minimale de 10 ans. La juste valeur marchande des sommes cédées, au 31 mars 2025, s'élève à 144 777 \$.

Il a recueilli un total de 32 540 \$ (10 500 \$ en 2024) en dons admissibles au Programme Placements sports et loisirs, lui donnant droit à un appariement de 53 964 \$ (86 370 \$ en 2024).

16. Engagement

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 12 652\$. Les versements estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2026	4 506\$
2027	4 618 \$
2028	3 528 \$

17. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2025	2024
Débiteurs Frais payés d'avance	98 411 \$ (786)	(45 121) \$ -
Créditeurs	(24 185)	19 562
	<hr/>	<hr/>
	73 440 \$	(25 559) \$

18. Instruments financiers**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de son avance bancaire, de ses dettes à long terme et de ses créateurs..

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et aux prêts à terme.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients.

La plupart des débiteurs de l'organisme œuvrent dans le domaine du loisir toutefois aucun client unique n'est suffisamment important pour constituer un risque majeur.

18. Instruments financiers (suite)**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. L'organisme est exposé à ce type de risque sur les avances bancaires et la dette à long terme

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements temporaires.



Nous contacter



7665 boulevard Lacordaire
Montréal, Québec
H1S 2A7



info@avironquebec.ca



<https://avironquebec.ca/>